



### **CAA Versailles du 27 novembre 2023**

Cette CAA est la première depuis l'attentat d'Arras, perpétré par un terroriste islamiste qui s'en est pris à la l'École publique et laïque, au creuset républicain de la démocratie et de l'égalité.

Toutes nos pensées vont aux proches de Dominique Bernard, au professeur d'EPS et aux deux agents de la Région grièvement blessés. Nous adressons également tout notre soutien à l'ensemble de la communauté éducative de la cité scolaire Gambetta-Carnot, ainsi qu'à nos camarades de la section académique de Lille, que nous savons particulièrement éprouvés par ce terrible événement et ses suites.

Cet attentat nous rappelle tragiquement la nécessité de faire vivre et de défendre l'idéal d'une école émancipatrice, que nous portons. Il nous rappelle aussi combien l'École et ses personnels, plus que de mots et d'un soutien de circonstance, ont besoin de protection et de considération. Ce soutien ne peut pas consister qu'en de vaines paroles, largement contredites par les attaques contre la Fonction publique et l'Éducation nationale.

### **Contexte international**

Le SNES et la FSU sont engagés dans la lutte contre toutes les formes de racisme et contre l'antisémitisme, qu'ils condamnent, et dénoncent toute instrumentalisation du conflit israélo-palestinien faisant de celui-ci un prétexte à la propagation de discours de haine. Loin de permettre de lutter efficacement contre ce fléau, des partis politiques organisent une opération de division, en permettant la participation de l'Extrême droite à une manifestation contre l'antisémitisme. Cette complaisance, vis-à-vis de l'Extrême droite, notamment du Rassemblement National, ce qui lui offre l'occasion d'apparaître comme un parti défenseur de la communauté juive de France, alors même que ce parti plonge ses racines dans la collaboration et qu'il n'a pas rompu avec son passé raciste.

Concernant la guerre menée par Israël dans la bande de Gaza, en représailles aux actes de terreur menés par le Hamas le 7 octobre, la section académique confirme son soutien à la position et aux revendications exprimées par la FSU : les massacres de civils palestiniens doivent cesser, et pour cela un cessez-le-feu doit être immédiatement proclamé, le blocus levé. Une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens ne pourra être obtenue que par la libération des otages détenus par le Hamas et la fin de toute détention arbitraire, la reconnaissance de l'État de Palestine, l'arrêt de la colonisation et le démantèlement des colonies, la fin de l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza et la garantie de la sécurité de l'État d'Israël.

### **Remise en cause de l'École comme lieu d'émancipation**

L'émergence du réseau « Parents vigilants » créé par Eric Zemmour et son mouvement Reconquête est extrêmement inquiétante. Certes, il y a une grande part de forfanterie chez Eric Zemmour lorsqu'il annonce 60 000 membres voire 3 500 élus au Conseil d'école. Si ces données chiffrées sont manifestement outrageusement gonflées, les collègues ont déjà senti sur le terrain les dommages provoqués directement par ce réseau d'extrême-droite propageant fausses rumeurs, calomnies et dénonciations. Car « Parents vigilants » est plus

qu'une occasion pour Zemmour et son équipe de se constituer une base de données dans une perspective électorale. Il s'agit d'une entreprise d'intimidation envers une profession jugée et à raison « progressiste » et hermétique aux fantasmes de l'extrême-droite sur le prétendu « Grand Remplacement », la « Théorie du genre » ou la « Propagande LGBT ». Toute tentative d'imposer un cadre culturel réactionnaire et fascisant impose de briser ce qui est envisagé comme un noyau de résistance à sa volonté hégémonique : l'Éducation nationale, laïque et républicaine dont les personnels sont les défenseurs. D'où les manifestations d'intimidation, les dénonciations sur les réseaux sociaux, les menaces de mort sur les standards téléphoniques des établissements. Dans ce contexte les collègues concernés sont loin d'avoir été défendus par l'Administration comme ils le devraient. Pire encore ce mouvement réactionnaire et nauséabond est reçu au Sénat, sans aucune résistance du gouvernement. Comment interpréter la passivité du Ministère alors que le précédent ministre, qui avait reçu les syndicats représentatifs, avait annoncé la mise sur pied d'un « Plan de protection des enseignants ». Il est urgent que le MEN et l'ensemble des élus républicain réagissent et combattent ces mouvements incompatibles avec l'école de la République.

Au lieu de cela, le Gouvernement exacerbe les divisions, voire les instrumentalise. Le ministre s'enferme dans une vision réactionnaire de l'école, afin de séduire un électorat nostalgique d'une école inégalitaire et prétendument méritocratique. Il ressort des cartons les groupes de niveaux dont l'inefficacité a pourtant été prouvée. Quel retour en arrière ! Une école où les élèves ne se mélangent pas, renonçant à la diversité et accentuant les inégalités sociales, telle est la vision du gouvernement. Ces dernières annonces sur le collège pour lesquelles il instrumentalise des évaluations plus ou moins pertinentes s'inscrivent dans la continuité des politiques libérales des dernières années, celles qui renoncent à l'objectif de démocratisation de l'école. Le SNES-FSU doit combattre cette politique néo-libérale de faire de l'école un outil de tri social et scolaire légitimant une société de domination de classes. Pour cela, au projet rétrograde et réactionnaire du gouvernement sur le collège, il est de notre devoir d'opposer un projet réellement émancipateur, reposant sur les besoins de l'élève en évitant la tentation / le piège du corporatisme. Les contre-réformes du lycée tant dans les voies générale et technologique que dans la voie professionnelle doivent continuer d'être combattues avec force par le SNES et la FSU. La déconstruction de la réforme Blanquer est amorcée et doit se poursuivre.

### **Budget Education, postes**

Avoir un projet émancipateur pour l'École demande des moyens. Or le budget 2024, non voté pour cause d'un énième recours au 49.3, prévoit au total plus de 2500 suppressions d'emplois d'enseignant·es, dont 484 dans le second degré. Ces suppressions vont continuer à affaiblir le service public d'Éducation. Les débats en commission ont confirmé l'hypocrisie de la majorité des député·es, annulant ces suppressions après l'attentat d'Arras, tout en sachant que le recours au 49.3 est devenu la seule méthode du Gouvernement.

### **Éducation prioritaire**

Dans ce contexte d'austérité budgétaire, les inégalités sociales s'accroissent tout particulièrement à l'école, faute de moyens pour les combler. Dans ce contexte, la volonté de délabellisation des REP, soit deux tiers de l'Éducation prioritaire, revient à l'ordre du jour dans les discours du gouvernement. Le rapport de la commission « Éducation prioritaire » présidée par un député du Rassemblement national oppose ainsi à la labellisation une allocation progressive des moyens tenant notamment compte de l'indice d'éloignement. Dans notre académie la réalité du passage à une allocation progressive dans les dotations horaires

s'est principalement traduite par une reprise de moyens dans les établissements les plus défavorisés.

Le gouvernement profite de la difficulté sociale pour généraliser son projet de territorialisation de l'Éducation nationale en développant les "cités éducatives". Leur nombre devrait passer de 208 à 1 400 d'ici 2027. La logique libérale de "territoire apprenant" est ainsi mise en avant, et l'école passe au second plan, ce qui favorise l'entrisme d'élus locaux et de leurs intérêts, qui ne sont pas ceux du Service Public d'Éducation Nationale. Pire encore le Gouvernement fait une nouvelle fois de l'Éducation prioritaire un laboratoire débridé d'expérimentation débridée, transformant nos élèves en cobayes.

Le SNES-FSU, en lien avec son projet ambitieux de démocratisation porte la responsabilité de continuer de déconstruire ce projet neo-libéral mortifère pour les quartiers populaires et de lutter pour la défense d'une réelle politique d'éducation prioritaire, compensatrice de la difficulté sociale. Pour cela il doit exiger une relance ambitieuse de l'Éducation prioritaire, et ne doit en aucun cas permettre qu'elle constitue une école à part. Il doit réaffirmer ses mandats, à savoir :

- La présence d'une équipe pluri-professionnelle complète et renforcée dans chaque établissement.
- L'abrogation des dispositifs de contractualisation des moyens (cités éducatives, CLA, TER), un label national unique sur des critères concertés et transparents garantissant des moyens supplémentaires.
- Une révision de la carte plus ambitieuse, intégrant les lycées qui relèvent de ces critères et le passage en REP+ dans les DROM.
- L'extension de la pondération et de l'indemnité REP+ à l'ensemble des personnels de l'Éducation prioritaire, l'intégration de la part modulable de la prime REP+ à la part fixe.

### **Voie professionnelle**

Le SNES et la FSU s'opposent à la réforme de la voie pro dont les principaux axes sont :

- refonte de la carte des formations qui vise à changer les finalités du lycée professionnel, qui n'est pas l'employabilité, mais bien la formation de citoyens ;
- le développement de l'apprentissage, l'augmentation de la durée de stages au détriment du temps d'école, à l'encontre du projet de démocratisation de l'École que nous portons.

### **Pacte**

Malgré l'opposition unanime des syndicats et de la profession, le Ministère persiste à défendre le pacte au nom du « travailler plus pour gagner plus. ». Qu'il s'agisse du RCD, de Devoirs faits, de l'École ouverte, de la mise en œuvre de projets d'innovation pédagogique ou la découverte des métiers, le pacte est le cheval de Troie de la remise en cause de notre statut. Il introduit une logique de contractualisation dans laquelle le professeur qui a signé doit quelque chose à son chef d'établissement. Le Pacte, qui sape le statut, accroît les inégalités femmes/hommes, est un outil de division et de mise en concurrence généralisée (des personnels, des disciplines, des établissements entre eux...) Loin de contribuer à la revalorisation attendue par toutes et tous, il alourdit la charge de travail des personnels signataires alors que la Profession est déjà en état d'épuisement avancé. Il dégrade le fonctionnement des écoles et des EPLE et fragilise les collectifs de travail par une mise en concurrence des personnels. Les dérives constatées localement certains chefs d'établissement montrent le danger de cette logique : chantage au pacte pour des projets jusqu'ici rémunérés en IMP ou HSE, discours fallacieux faisant croire à la disparition des HSE et à leur remplacement par le pacte pour devoirs faits, ou encore au rôle du Pacte dans le déroulement de carrière et les promotions.

Le dispositif du RCD et les plans de continuité pédagogique s'inscrivent dans un discours démagogique à destination de la population sur la reconquête des heures de classe perdues. La mise en place des RCD contribue à l'affaiblissement des savoirs et démontre toute son absurdité, selon le principe qu'il ne faut pas laisser une seule de cours sans professeur, quitte à remplacer un professeur de mathématiques par un professeur d'EPS. Dans certains cas, la logique conduit à imposer à des élèves de suivre des cours d'une discipline qu'ils ne suivent, comme le montre l'exemple de professeurs d'espagnol assurant une heure de cours devant des classes de germanistes... Le RCD introduit bien une forme d'astreinte puisque les personnels qui le signent doivent indiquer des créneaux sur lesquels ils seront mobilisables. Il remet en cause les qualifications et le sens du métier des enseignants, en les considérant comme des personnels interchangeables. Il est une tromperie pour l'opinion publique, tout comme le montrent les mesures indiquées dans le décret du 8 août sur les remplacements de courte durée qui semblent réinventer la salle de permanence. La démarche du gouvernement est d'un redoutable cynisme : faire porter sur les personnels la responsabilité du manque de TZR, qui est pourtant bien le résultat des suppressions de postes et du manque d'attractivité du métier. Sur le terrain, le faible succès du pacte auprès des personnels ne trompe pas. Dans de nombreux établissements, à rebours de la communication tout azimut du ministre, le pacte ne fait pas recette et la part RCD est massivement rejetée, résultat notamment de la campagne menée par le SNES-FSU contre le Pacte.

Le SNES-FSU refuse le Pacte et réclame dans l'immédiat le basculement de l'enveloppe dans celle prévue pour des mesures sans contreparties. Elle revendique de véritables augmentations salariales en particulier par une augmentation significative du point d'indice pour tous les personnels dans ce contexte de forte inflation.

### **Fonction publique**

Malgré l'urgence de la revalorisation des agent·es de la Fonction publique, premier·es à subir les conséquences de la politique d'austérité menée tout particulièrement entre 2011 et 2021, malgré l'insuffisance des mesures salariales (augmentation de 1,5 % de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et gain de 5 pts d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans un contexte de déclassement salariale et de forte inflation), le ministre en charge de la fonction publique a révélé qu'il n'envisageait aucune nouvelle mesure générale pour les rémunérations au titre de l'année 2024. C'est inacceptable. Dans ces conditions, le combat syndical pour obtenir des mesures générales ne peut que se poursuivre.

Le ministre propose par ailleurs aux OS un accord de méthode visant à programmer et organiser les thématiques de l'agenda social, mais la nécessité de revalorisation des carrières, des grilles de rémunération et du point d'indice ne fait pas partie de ces thématiques. Le projet du Gouvernement, dangereux, vise plutôt à faire reculer les garanties statutaires pour pousser les logiques managériales, en convoquant de nouveau la notion de mérite que nous avons toujours dénoncée. Le SNES, avec la FSU, doit continuer de combattre cette évolution, dans la continuité de la loi de destruction de la Fonction publique, et à l'opposé de ce que nous portons : le respect et la défense des garanties statutaires, et un fonctionnement des rémunérations et des carrières égalitaire et transparent.

Plus que jamais, le statut des fonctionnaires a besoin d'être défendu, face aux attaques multiples dont il fait l'objet, et face à un gouvernement qui refuse résolument d'entendre la nécessité de revaloriser et reconnaître les agents de la Fonction publique.

### **Classe exceptionnelle**

Emblématique de ces orientations, le projet présenté par le Ministère concernant la classe exceptionnelle est inacceptable. Malgré le vote de toutes les Organisations syndicales contre ce projet, le 7 novembre, le Ministre persiste, sans tenir aucun compte de l'opposition

unanime. Le système prévu pour la sélection des promu·es à la classe exceptionnelle reste particulièrement opaque et arbitraire, sans possibilité de recours.

Alors que les fins de carrière sont régulièrement oubliées des mesures salariales, il n'est pas entendable que l'ouverture de la classe exceptionnelle, via le décontingement, débouche finalement sur une nouvelle dégradation d'un système déjà dénoncé pour son caractère particulièrement opaque et injuste.

L'attractivité des métiers passe par des mesures fortes pour les carrières, pour les salaires et les pensions.

Il est de notre responsabilité de communiquer sans relâche en direction de la Profession sur ce projet délétère, dans lequel une opération de promotion devient le fait du prince. Il est indispensable de mobiliser largement pour une classe exceptionnelle accessible à toutes et tous, déterminante pour le calcul de la pension.

## **LDG**

Si les LDG mouvement ne comportent pas de nouveautés particulières cette année, elles témoignent en tout cas de l'absence de réflexion du ministère sur l'équilibre global du barème et les effets des nouvelles bonifications et des évolutions récentes. L'opacité règne plus que jamais, le nombre de participant·es au mouvement diminue, mais le Ministère ne change pas de cap : Postes à profil, bonification de sortie au bout de 3 ans en CLA... , et un barème qui reste déséquilibré. La réécriture des LDG prévue pour 2025 doit être l'occasion pour le SNES et la FSU de rappeler nos mandats. L'annonce par le Ministère d'une expertise sur un mouvement en un seul temps, même si elle semble répond à une de nos revendications, doit être prise avec la plus grande vigilance compte tenu de l'absence de contrôle paritaire pour s'assurer des modalités de mise en œuvre, et des récentes évolutions, qui sont toutes allées dans le sens d'une opacité accrue, et de nouveaux déséquilibres du barème.

## **Nouvelle réforme de la formation initiale**

Depuis l'arrivée au pouvoir de Macron, le nombre de postes au concours a significativement baissé (de 23% au total, pour le CAPES), entraînant, avec la dégradation des conditions d'entrée dans le métier et l'absence de revalorisation la baisse continue du nombre de candidat·es.

Une nouvelle fois contraint de reconnaître le manque d'attractivité de nos métiers, en concédant "ne pas avoir un nombre suffisant de candidat·es inscrit·es", le MEN repousse la date limite pour s'inscrire aux concours de recrutement d'enseignant·es, CPE et Psy-EN, initialement prévue le 9 novembre, au 7 décembre.

Le Ministère envisage par ailleurs une nouvelle réforme de la formation initiale. Dans le scénario qu'il privilégie, le concours aurait lieu au cours de la 3ème année de licence. Si les modalités envisagées ont été présentées pour le stage, qui se ferait en deux ans (1ère année sous statut d'élève-fonctionnaire avec 25 % d'observation – 75 % de formation et rémunérée à l'indice majoré 361 ; 2ème année sous statut de fonctionnaire-stagiaire à 50 % en responsabilité de classe et 50 % en formation, rémunérée à l'indice majoré 390), le projet reste flou en ce qui concerne le contenu des concours, la formation.

Le SNES et la FSU s'opposent à l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement ainsi qu'au décrochage entre le niveau de qualification du 1er et du 2d degré. Nous revendiquons une formation universitaire validée par un Master, des voies d'accès diversifiées, un plan pluri-annuel de recrutement et des pré-recrutements, absents du scénario cible annoncé. Elle continue de revendiquer une année de stage à 1/3 temps et année néo-tit à mi-temps.

## **Lutte contre la précarité**

### **Non-titulaires, AESH, AED**

Dans le contexte de crise d'attractivité que nous connaissons, le nombre d'agents non titulaires exerçant, sans la protection qu'offre le statut, des missions permanentes d'enseignement, d'éducation ou d'orientation dans le second degré ne cesse de progresser (4025 contractuels du 2d degré dans l'académie de Versailles au 30 septembre 2023). Un accompagnement véritable à la préparation du concours, et la lutte pour un vrai plan de titularisation qui s'adresse à toutes et tous reste le mandat essentiel du SNES et de la FSU. Dans l'attente, le SNES-FSU reste aux côtés des non-titulaires pour la défense de leurs droits (versement de la prime de précarité, attestation employeur), pour leur permettre de résister aux pressions, et pour obtenir des modalités de gestion (affectations et progression indiciaire) à la hauteur des enjeux, ce qui passe notamment par l'existence d'un contrôle paritaire, pour les titulaires comme pour les non-titulaires.

La refonte de la grille de rémunération des AESH et la création d'une indemnité de fonction restent des mesures largement insuffisantes pour permettre une réelle revalorisation de cette catégorie particulièrement exposée à la précarité en raison de salaires indignes, de contrats à temps partiel et de conditions de travail dégradées. Nous continuons de revendiquer pour les AESH un statut de fonctionnaires de catégorie B. La perspective des ARE continue de faire peser une menace sur les AESH et sur les AED, dont la spécificité doit être conservée.

Et pour les AED comme pour les AESH, ce n'est pas la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) qui va y changer quoi que ce soit. D'autant que ces personnels sont particulièrement touchés par les défaillances de l'Administration et contraints de réclamer pour que leur soit versées les indemnités qui leur sont dues... Quand il ne s'agit pas de leur salaire !

### **La formation continue menacée**

Feignant de croire que les heures hors « face-à-face pédagogique » sont du temps libre pour les enseignant·es, le Ministère persiste à prétendre organiser, d'ici septembre 2024, 100 % de la formation continue hors temps scolaire.

La formation est un droit statutaire, régulièrement attaqué. Elle doit être organisée sur le temps de service habituel. En dégradant les conditions de formation, par l'organisation hors temps de service et le recours accru à la visio, le ministère lui porte un coup fatal. Dans l'académie de Versailles, particulièrement zélée pour répondre à la commande, les convocations le mercredi après-midi, voire le samedi, ou sur les congés scolaires se multiplient. Localement, les pressions pour rattraper les heures « perdues » du fait de la participation à une formation vont parfois jusqu'au chantage. Une remise en cause inacceptable du droit des personnels !

Dans l'académie de Versailles, les élu·es de la FSU ont pour le moment obtenu de l'Administration l'engagement à ce qu'il n'y ait aucun retrait sur salaire en cas d'absence à une formation se déroulant hors temps de service, y compris pour les « publics ciblés ». Nous nous appuyerons sur cette réponse pour exiger qu'aucun retrait sur salaire ne puisse être effectué. Il n'est cependant pas possible de s'en contenter, d'autant que cette position du Rectorat ne peut être provisoire. Le Rectorat se met en effet dès à présent en ordre de marche pour organiser le programme de formation 2024-2025 selon les préconisations ministérielles. Cette logique délétère doit être combattue, si possible dans un cadre intersyndical.

### **Lutte contre les violences sexistes et sexuelles**

Engagée au quotidien pour les droits des femmes, la FSU, au sein d'un collectif d'associations, de partis politiques et de syndicats, appelait, le 25 novembre, à manifester dans

le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Les données statistiques sont insupportables, et révèlent, pour ce qui est des violences au travail, le défaut d'information et le caractère non systématique des signalements, ainsi qu'une large impunité des agresseurs.

Le livret VSST de la FSU est un outil précieux, à diffuser et à populariser.

Ce sujet grave est désormais bien présent dans le débat public et politique, grâce aux mobilisations féministes et syndicales. La lutte se poursuit, au-delà de cette journée symbolique, pour éradiquer les violences sexistes et sexuelles au travail, en faisant entendre et aboutir nos exigences et nos revendications :

- exemplarité des employeurs et tolérance zéro ;
- une loi cadre (de la détection à la protection et à la réponse pénale) ;
- un budget d'au moins 3 milliards d'euros, à la hauteur des enjeux ;
- un financement ambitieux des cellules d'écoute dans la fonction publique (dispositif VDHA), rendant ces dispositifs opérationnels pour protéger les agentes sur l'ensemble du territoire et dans tous les services.

Dans l'académie, le SNES et la FSU agissent pour obliger le Rectorat à prendre ses responsabilités sur ces questions. La section académique est particulièrement vigilante quant au suivi des signalements qui nous sont adressés et apporte écoute, soutien et conseils aux victimes et témoins de violences sexistes et sexuelles, en les informant de leurs droits et des obligations de l'employeur, en les accompagnant et en les encourageant dans leurs démarches.

### **Sécurité sociale et santé**

Le système de santé est pris dans de multiples crises et le gouvernement impose à coups de 49-3 pour 2024 un budget austéritaire, inférieur à l'inflation et déficitaire pour les années à venir. Il en découlera de nouvelles restrictions pour les personnels et pour les patient·es et de nouveaux basculements vers les complémentaires par nature inégalitaires. En matière de perte d'autonomie, ce PLFSS décale à 2030 les mesures pour les personnels qui avaient été adoptées pour 2023, alors que parallèlement la ministre des solidarités et des familles Aurore Bergé a porté le 17 novembre une énième promesse d'une loi pour le "bien vieillir" sans aucun engagement de financement précis.

Parallèlement, la FSU a participé et signé un communiqué commun avec de très nombreuses organisations et personnalités contre la suppression de l'Aide Médicale d'État. Cela constituerait une atteinte profonde aux droits humains les plus élémentaires, un renoncement éthique, un non-sens en matière de santé publique et une ineptie pour notre système de soins.

### **Retraité·es**

La journée d'action du 24 octobre, initiée par les organisations de retraité·es du G9 a confirmé au niveau local la mobilisation des retraité·es pour exiger l'augmentation immédiate de 10% des pensions. Cette mobilisation a bénéficié partout d'une bonne couverture médiatique notamment dans les départements de notre académie même si dès l'annonce de l'augmentation des complémentaires AGIRC- ARRCO le discours « *retraité·es privilégié·es* » est réapparu sur les ondes. Les retraité·es ont rappelé aux préfets qu'entre le 1 janvier 2017 et le 31 août 2023 la perte de leur pouvoir d'achat s'élevait à 9,6 % et même 11,5% pour celles et ceux qui ont subi une augmentation de la CSG au 1 janvier 2018. Cela du fait du retard accumulé par le non-respect du code de la Sécurité sociale qui prévoit que les pensions doivent être augmentées chaque année du montant de l'inflation. A Paris, la 1<sup>ère</sup> n'a

pas daigné recevoir la délégation, affichant le mépris du gouvernement à l'égard de plus de 18 millions de personnes.

Cette revendication de revalorisation des pensions est d'autant plus légitime que la paupérisation est une réalité pour nombre de retraité·es : beaucoup renoncent par exemple à se soigner (coût des complémentaires notamment). La santé, après le pouvoir d'achat, est une préoccupation majeure. La nouvelle architecture des complémentaires qui érode les principes solidaires de la sécu ne va pas améliorer la situation des retraité·es.

Le G9 réuni le 13 novembre a pris plusieurs décisions : poursuite de la signature de la pétition sur le pouvoir d'achat et délégations auprès des député·es et sénateur·trices. Il a décidé de rencontrer les groupes parlementaires (sauf le RN) sur l'insuffisance du PLFSS 2024 et de discuter avec les associations présentes au Haut Conseil de l'Âge qui, par ailleurs, va travailler avec le COR sur la question des bonifications conjugales.

Le SNES FSU avec la FSU appelle au succès de ces initiatives.

## **Action**

### **Lutte contre les violences faites aux femmes et les VSS**

Au-delà du 25 novembre, construire une lutte quotidienne sur ces questions, en mettant avant des actions sortant du champ Éducation.

Diffuser largement le livret VSST FSU

Au niveau académique, continuer de communiquer sur l'adresse [vss@versailles.snes.edu](mailto:vss@versailles.snes.edu)

### **Pour l'égalité des droits, la justice, contre le racisme et la loi Darmanin**

=> Appel à se mobiliser le 3 décembre.

## **Éducation**

### **- Voie pro - 12 décembre**

Appel à la grève ferme en soutien et sur les mots d'ordre du SNUEP :

Mobilisation contre la réforme de la voie pro et pour la défense de la voie pro, première étape dans la lutte pour une école émancipatrice et démocratique

### **- Appel intersyndical pour une école émancipatrice et démocratique**

Salaires, pacte, classe exc, campagne sur la formation

=> mobiliser pour une Action educ grève janvier (lien reforme educ, prepa de rentrée)

### **- Conditions de travail / salaires / pensions**

Continuer de mettre en avant le travail mené par le SNES

### **- Campagne pour la défense du Statut**

- Pacte

communiquer sur l'échec du Pacte et le Pacte comme outil de sape du statut

- Classe exceptionnelle

=> déconstruire notion de mérite

- poursuivre la campagne sur le paritarisme et les conséquences de la loi TFP

### **- UPE2A et conditions d'accueil des élèves allophones**

Plan de défense des UPE2A et des conditions d'accueil des élèves allophones. Réunions intersyndicales CGT, FSU (Solidaires là où c'est possible), avec objectif audience Recteur.

Sensibilisation, construction des mobilisations sur cette question.



### **- Éducation prioritaire**

Rappel de nos mandats et campagne forte pour défense Éducation Prioritaire.  
Plan d'HIS sur réalité de la situation sociale dans l'Education prioritaire

### **Conflit israélo-palestinien**

Poursuivre les expressions et la mobilisation :

- Pour la fin des massacres à Gaza
- Pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens
- Pour la fin de toute détention arbitraire et la libération des otages détenus par le Hamas
- Pour la reconnaissance des droits du peuple palestinien, l'arrêt de la colonisation et la fin de l'occupation israélienne.

### **Lutte contre les idées d'extrême droite**

Agir à tous les niveaux pour se saisir de la question.

Continuer la lutte contre le poison de l'antisémitisme et contre toutes les formes de racisme.

Appeler les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires à la protection des personnes susceptibles d'en être victimes, notamment parmi les personnels et usagers des services publics, garantissant à tous d'être également traités

Faire en sorte que ce soit la gauche sociale et politique qui porte le combat contre l'antisémitisme et toute forme de racisme

Combattre toute normalisation des idées d'extrême droite, combattre la loi sur l'immigration

### **Texte adopté à l'unanimité**

21 POUR – 0 CONTRE – 0 ABST